

CHAM/CHAD

Horaires aménagés au collège

C'est quoi ? C'est pour qui ?

Un enseignement artistique renforcé proposé aux enfants qui manifestent une motivation particulière pour la musique ou la danse leur permettant de vivre autrement la scolarité au collège. Une approche collective et pluridisciplinaire de la musique et de la danse valorisée à travers différentes actions et pratiques coordonnées, finalisées par des projets communs.

Un parcours complet et personnalisé en fonction du niveau de pratique de l'élève (débutant / intermédiaire / avancé), ouvert sur différents langages et esthétiques.

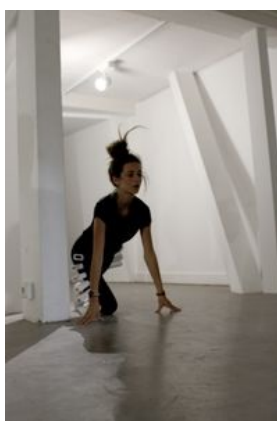
Pour qui ? Ces classes sont ouvertes à tous, débutants ou non-débutants, quel que soit le lieu de résidence des parents (dérogation à demander si hors-secteur).

A Lorient, le partenariat est élaboré par une convention entre le conservatoire et le collège Anita Conti, soutenu par le Conseil Départemental du Morbihan.

Ce dispositif, régi et encadré par des textes officiels, organise la scolarité des élèves (allègement et aménagement de l'emploi du temps scolaire) et offre les meilleures conditions pour une pratique artistique, les cours ayant lieu au conservatoire les lundis et jeudis après-midi.

Les élèves (une centaine de la 6ème à la 3ème) bénéficient d'un transport en car pour s'y rendre, accompagnés par un surveillant du collège.

Important : les programmes d'enseignement général sont les mêmes que pour les autres classes. L'inscription en CHAM/CHAD vaut engagement pour les quatre années au collège, de la 6e à la 3e.



Les classes à horaires aménagés musique et danse

Le dossier de demande d'admission est à retirer directement au collège ou à télécharger sur les sites emdl.lorient.fr ou www.college-anita-conti-lorient.ac-rennes.fr à partir du 26 janvier.

Il devra être retourné au collège pour le 16 mars au plus tard, accompagné d'un courrier dans lequel l'élève exprimera ses motivations.



Une commission d'affectation regroupant des représentants des deux établissements se réunira pour examiner les dossiers. Conformément à la réglementation, cette inscription ne sera définitive qu'après affectation par la DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation Nationale).

Samedi 31 mars partir de 9h30 au conservatoire : journée de rencontre enfants-familles-équipe avec réunion d'information, mise en situation des enfants et entretiens.

Demande d'inscription

La demande d'inscription en classe à horaires aménagés musique et danse est à télécharger [ICI](#) ou sur le site du collège Anita Conti.

Voir ici la plaquette de l'année 2018-2019